



DEPARTEMENT D'ORGANISATION SPORTIVE

PV N° : 05 SEANCE du 25-11-2024

Membres Présents.

-MESSAOUDI HACENE

Ordre du jour :

- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Rectificatif**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

EXAMEN DU COURRIER :

- **Correspondances :**
- **CLUBS :**



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz -liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



HOMOLOGATION DES RESULTATS :
SENIORS

Journée 22 et 23/11/2024			
Honneur (03^{eme} journée) senior			
JSE	06	ESS	01
USCAL	00	JSK	00
DJ54	02	IRBE	03
EOB	05	UCAM	01
CR	02	JSSO	00

EXEMPT : CAB



JEUNES CATEGORIES :

Journée 15 ET 16/11/2024				
CATEGORIES JEUNES (05^{eme} journée) GROUPE "A"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
JSSO	UCAM	P/A	NJ	NJ
RAV	ESS	//////////	01-08	00-04
JSE	JSC	03-01	01-01	04-00
OR	ASCA	01-02	03-00	P/A

Journée 22/11/2024				
CATEGORIES JEUNES (05^{eme} journée) GROUPE "B"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
URB	JSK	04-01	04-04	07-01
USA	USCAL	03-02	05-02	07-03
IRBE	CR	02-01	01-02	NJ
USMB	ABRD	ANNULER		

EXEMPT : ASSIREM



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz -liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



Journée 22 ET 23/11/2024				
CATEGORIES JEUNES (05^{eme} journée) GROUPE "C"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
MCM	ESD	///////	02-02	02-04
EOB	DJ54	04-01	00-03	01-01
ESR	CAB	ANNULER		
ERH	ME	ANNULER		



➤ **TRAITEMENT DES AFFAIRES :**

➤ **CATEGORIES JEUNES:**

AFFAIRE N° 99: rencontre JSSO – UCAM du 22.11.2024 EN « U19»

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade EL HACHIMIA ;
- Attendu que la rencontre est arrêté a la 45mn.
- Attendu que l'arrête de la rencontre est motivé par la sortie de médecin ;
- Attendu qu'en application de l'article 14 et 67 du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015, l'arbitre a annulé la rencontre suite à la sortie de médecin.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **JSSO** au profit de celle du club **UCAM** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 5 000 DA** au club **JSSO**.

AFFAIRE N° 100: rencontre JSSO – UCAM du 22.11.2024 EN « U17»

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade EL HACHIMIA ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, les équipes des deux clubs étaient présentes sur le terrain.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de médecin ;
- Attendu qu'en application de l'article 14 et 67 du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015, l'arbitre a annulé la rencontre suite à l'absence de médecin.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **JSSO** au profit de celle du club **UCAM** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 5 000 DA** au club **JSSO**.



AFFAIRE N° 101: rencontre JSSO – UCAM du 22.11.2024 EN « U15»

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade EL HACHIMIA ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, les équipes des deux clubs étaient présentes sur le terrain.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de médecin ;
- Attendu qu'en application de l'article 14 et 67 du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015, l'arbitre a annulé la rencontre suite à l'absence de médecin.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15
- ✓ du club **JSSO** au profit de celle du club **UCAM** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 5 000 DA** au club **JSSO**.

AFFAIRE N° 102: rencontre OR – ASCA du 23.11.2024 EN « U15»

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade RAFFOUR ;
- Attendu que la rencontre est arrêté a la 10mn.
- Attendu que l'arrête de la rencontre est motivé par la sortie de l'ambulance ;
- Attendu qu'en application de l'article 14 et 67 du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015, l'arbitre a annulé la rencontre suite à la sortie de l'ambulance.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **OR** au profit de celle du club **ASCA** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 5 000 DA** au club **OR**.



AFFAIRE N° 103: rencontre IRBE – CR du 22.11.2024 EN « U15»

Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade OUED EL BERDI ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe CR est présente sur le terrain.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'équipe U15 IRBE;
- Attendu qu'en application de l'article 43 et 67 du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015, l'arbitre a annulé la rencontre suite à l'absence de l'équipe U15 IRBE.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

3^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **IRBE** au profit de celle du club **CR** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **IRBE**.
- ✓ Défalcation D'UN (01) point à l'Equipe « Seniors » CSA : **IRBE**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 104: rencontre USMB – ABRD du 22.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 105: rencontre USMB – ABRD du 22.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 106: rencontre USMB – ABRD du 22.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « ABR DJEBAHIA » et « USM BOUIRA » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ABRD et USMB n'ont pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB ABR DJEBAHIA

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ABRD**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ABRD**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).
- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ABRD**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ABRD**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).
- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ABRD**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ABRD**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

CLUB USM BOUIRA

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USMB**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USMB**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).
- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **USMB**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USMB**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).
- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **USMB**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USMB**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 107: rencontre ESR – CAB du 22.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 108: rencontre ESR – CAB du 22.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 109: rencontre ESR – CAB du 22.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les deux rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « ES RIDANE »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ESR n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB ES RIDANE

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ESR** au profit de celle du club **CAB** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ESR**.

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ESR** au profit de celle du club **CAB** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ESR**.

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ESR** au profit de celle du club **CAB** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ESR**.

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 110: rencontre ERH – ME du 23.11.2024 EN « U19»

AFFAIRE N° 111: ; rencontre ERH – ME du 23.11.2024 EN « U17»

AFFAIRE N° 112: ; rencontre ERH – ME du 23.11.2024 EN « U15»

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « ER HAKIMIA » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ERH n'a pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB ER HAKIMIA

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ERH** au profit de celle du club **ME** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ERH**.

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ERH** au profit de celle du club **ME** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ERH**.

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ERH** au profit de celle du club **ME** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ERH**.

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



DESIGNATIONS :

JOURNEE DU VENDREDI 06/12/2024 **DIVISION HONNEUR 6^{ème} Journée**

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
<i>DIRAH</i>	DJ54 – JSK	S	15H00
<i>AIN BESSAM</i>	CAB – UCAM	S	15H00
<i>OUED EL BERDI</i>	JSE – CR	S	15H00

JOURNEE DU SAMEDI 07/11/2024 **DIVISION HONNEUR 6^{ème} Journée**

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
<i>OUED EL BERDI</i>	EOB – ESS	S	15H00
<i>AIN BESSAM</i>	USCAL - JSSO	S	15H00

EXEMPT : IRBE

CHAMPIONNAT DES JEUNES **6^{ème} Journée GROUPE « A »** **VENDREDI 06-12-2024**

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<i>CHORFA</i>	ASCA - JSSO	09H00	11H00	14H00	
<i>RAFFOUR</i>	OR – JSE	09H00	11H00	14H00	
<i>OUED EL BERDI</i>	ESS - JSC	09H00	11H00	14H00	

6^{ème} Journée GROUPE « A » **SAMEDI 07-12-2024**

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<i>RAFFOUR</i>	UCAM – RAV	////////	09H00	11H00	



CHAMPIONNAT DES JEUNES

6^{ème} Journée GROUPE « B »

VENDREDI 06-12-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
KADIRIA	JSK - USA	09H00	10H30	14H00	
AIN BESSAM	USCAL-ASSIREM	09H00	10H30	14H00	
BIR GHBALOU	CR - URB	09H00	10H30	14H00	
DJEBAHIA	ABRD - IRBE	09H00	10H30	14H00	

EXEMPT : USMB

CHAMPIONNAT DES JEUNES

6^{ème} Journée GROUPE « C »

VENDREDI 06-12-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
EL HACHIMIA	ME- ESD	/////	09H00	11H00	
DIRAH	DJ54 - ESR	09H00	11H00	14H00	

CHAMPIONNAT DES JEUNES

6^{ème} Journée GROUPE « C »

SAMEDI 07-12-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
OUED EL BERDI	EOB - MCM	09H00	11H00	14H00	
AIN BESSAM	CAB - ERH	09H00	11H00	14H00	